

Assemblée Générale Extraordinaire du 22/02/2025 à 10h00

ACP Résidence Chavée - BCE: BE.0832.613.752

Lieu de l'assemblée : 313 Route de Mons – 7131 Waudrez

Le 22/02/2025

Procès-Verbal

Sur convocation, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

6 copropriétaires sur 9 totalisant 656 / 1 000 quotités sont présentes ou valablement représentées ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 10:42 après signature de la feuille de présence.

Liste des résolutions

1. VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

6 copropriétaires sur 9 représentants 656/1.000èmes des quotes-parts dans les parties communes sont présents ou représentés (voir feuille de présence en annexe).

L'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jours.

2. Élection du président et du secrétaire de l'assemblée générale

Il est proposé de désigner Madame [REDACTED] détenant 96/1.000ème, comme président de l'assemblée générale des copropriétaires.

Il est proposé de désigner [REDACTED] détenant 122/1.000ème, comme secrétaire de l'assemblée générale des copropriétaires.

Pour : 656 /1.000 (100%)

Contre : 0/1.000

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Ayant voté contre ou se sont abstenus : /

3. Prise d'acte de la démission du syndic actuel

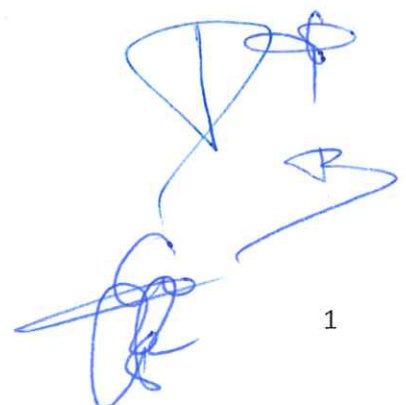
L'ensemble des copropriétaires a reçu un courrier, daté du 6 décembre 2024, du syndic actuel, Atlassi Immo (& CIC), mentionnant son préavis avec une prise d'effet au plus tard le 31/03/2025.

Pour : 656/1.000 (100%)

Contre : 0/1.000

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Ayant voté contre ou se sont abstenus : /



4. Nomination de Confort Invest Syndic pour la gestion de la copropriété

L'assemblée générale décide de nommer **Confort Invest Syndic SRL (0804.102.581)**, représentée par Monsieur [REDACTED] (IPI 518077), dont le siège social est situé au 313 Route de Mons, 7131 Binche (Waudrez), pour assurer la gestion de la copropriété.

Cette reprise de gestion prendra effet au plus tard le **01 avril 2025**, à la fin du contrat avec le syndic actuel. Toutefois, elle pourra intervenir de manière anticipée si le syndic sortant accepte d'avoir une fin de contrat anticipé sans indemnité pour la copropriété.

Pour : 656/1.000 (100%)

Contre : 0/1.000

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Ayant voté contre ou se sont abstenus : /



5. Pouvoir spécial pour la signature du contrat de gestion avec Confort Invest Syndic

L'assemblée générale désigne Monsieur [REDACTED] en tant que copropriétaire, avec mandat pour signer le contrat de gestion avec Confort Invest Syndic, après en avoir pris connaissance préalablement. Pour une durée d'un an.

Pour : 656/1.000 (100%)

Contre : 0/1.000

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Ayant voté contre ou se sont abstenus : /

6. Définition des seuils pour la mise en concurrence des marchés et contrats

L'Association des Copropriétaires exonère le syndic de la mise en concurrence pour tout travail, achat ou prestation inférieur à 2 500,00€/HTVA, en ce qui concerne l'entretien et la gestion courante de l'immeuble. Toutefois, ce montant est porté à 5 000,00€/HTVA pour les gros travaux ou les entretiens extraordinaires. La mise en concurrence consistera à minimum une consultation de deux sociétés. L'ACP propose de ne pas rédiger un cahier des charges pour toute dépense inférieure à 25 000,00€/HTVA.

Pour : 656/1.000 (100%)

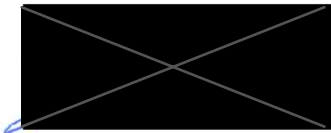
Contre : 0/1.000

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

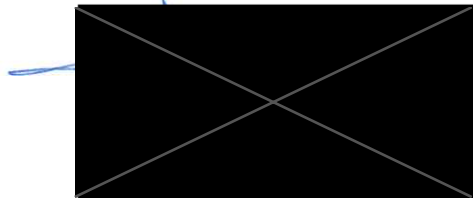
Ayant voté contre ou se sont abstenus : /

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 11h07

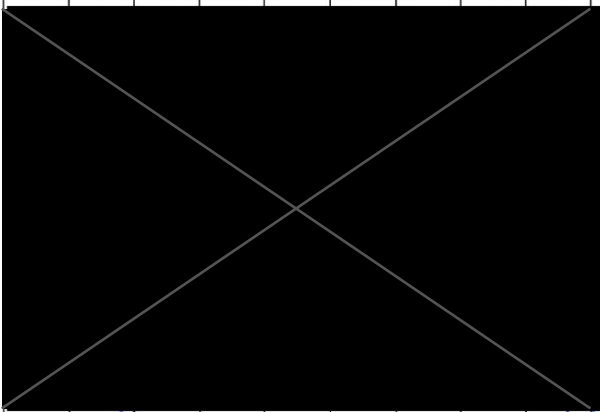
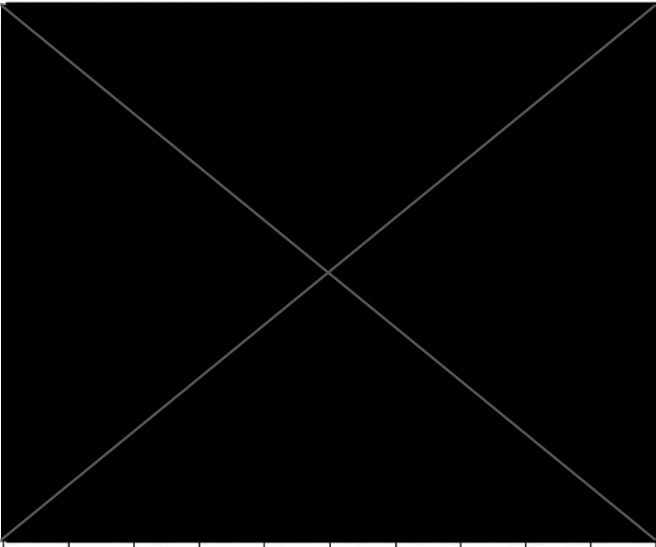
Le Président,

A black rectangular box with a white 'X' drawn across it, indicating a signature or stamp.

Le Secrétaire,

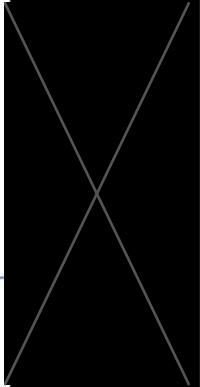
A black rectangular box with a white 'X' drawn across it, indicating a signature or stamp.

Feuille de présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/02/2025 à 10h00
ACP Résidence Chavée - BCE: BE.0832.613.752
Fait le 22/02/2025

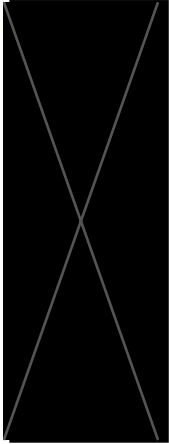
		Signature		
Copropriétaire	Appt n°	Quotité	Présent	Procuration
	Rez 01	122		
	Rez 02	112		
	101	122		
	103	100		
	102	96		
	201	122		
	203	100		
	202	96		
	301	130		

Je certifie que la feuille de présence est sincère et véritable, et qu'elle fait état de ⁶..... copropriétaires présents ou représentés, totalisant ⁵⁷⁶..... parts. ^{656.}

Signature du secretaire

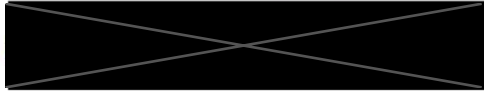


Signature du President



PROCURATION

Je soussigné(e),



Demeurant :

491, Grand Route 1428 Lillois

Possédant le(s) lot(s) suivant(s) : ..Lot 4...appartement 1.2.1.1er étage..... pour un total de
...96...quotités.

Donne tout pouvoir à M/Mme Piff..... de me
représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 22/02/2025 et à celle
qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la
majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-
verbaux et généralement faire le nécessaire.

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom
voté : "oui".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom
voté : "contre".

Je demande que sur les points n° il soit en mon nom
voté : "abstention".

Fait à : ..Lillois.....

Le :20/02/2025.....

Signature du mandant : (le copropriétaire
qui donne le pouvoir)

Signature du mandataire :
-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --